

Eclairage extérieur des lieux de patrimoine

Fiche action destinée aux Élus et Associations de Sauvegarde du Patrimoine du Calvados

Un projet d'éclairage extérieur ne se résume plus aujourd'hui à une simple question de puissance ou de projecteurs braqués sur une façade. Il s'agit de concilier la mise en valeur de notre histoire commune avec la sobriété énergétique et la préservation de la biodiversité locale.

L'approche technique a radicalement changé :

- **Hier (L'éclairage « spectaculaire » à éviter) :** Centré uniquement sur la puissance. Des projecteurs à flux importants étaient implantés à plusieurs dizaines de mètres, inondant uniformément les façades.

Conséquences : Des façades visuellement « écrasées », une perte totale des reliefs et des détails architecturaux, un fort éblouissement des usagers, une pollution lumineuse majeure vers le ciel et des consommations électriques excessives.

- **Aujourd'hui (L'éclairage « maîtrisé » à privilégier) :** Centré sur la qualité de la lumière. Les luminaires sont installés au plus près de l'ouvrage et mieux intégrés au bâti. Les flux sont précisément dirigés sur les éléments remarquables.

Bénéfices : Les jeux d'ombres et de contrastes valorisent finement l'architecture, la lecture des volumes et des matériaux est sublimée, la pollution lumineuse est drastiquement réduite et les consommations énergétiques s'effondrent



Pourquoi éclairer ?

L'éclairage d'un monument historique ou d'un site patrimonial répond à plusieurs objectifs précis, mais sa réussite repose aujourd'hui sur l'équilibre :

- **Magnifier le patrimoine et animer le territoire** : Un éclairage extérieur maîtrisé permet de redécouvrir l'architecture à la nuit tombée, d'intégrer harmonieusement le monument dans le paysage urbain ou rural et de renforcer l'attractivité touristique et culturelle de la commune. Il permet également de mettre l'église aux couleurs d'événements ponctuels, ex. octobre Rose, la semaine Bleue, la semaine de la Terre et de créer ainsi une animation nouvelle et une idée de balade pour les habitants.
- **Adopter une sobriété énergétique incontournable** : Les technologies actuelles permettent de tourner définitivement la page des anciennes lampes énergivores. Le passage systématique aux technologies LED permet de réduire drastiquement la consommation d'électricité tout en offrant une lumière de bien meilleure qualité.
- **Respecter l'obligation légale et environnementale** : L'éclairage extérieur est strictement encadré par le cadre réglementaire (notamment l'arrêté du 27 décembre 2018). Les projets doivent impérativement limiter la pollution lumineuse (interdiction des flux lumineux excessifs dirigés vers le ciel) et maîtriser les horaires d'allumage via l'extinction nocturne au cœur de la nuit.

Les Z'Agitateurs du Patrimoine - Fiche action "Éclairage extérieur"

- **Protéger la biodiversité (La Trame Noire) :** Une lumière artificielle excessive ou mal orientée perturbe gravement les rythmes biologiques, la reproduction, les déplacements et la survie de la faune nocturne (chauves-souris, oiseaux, insectes, amphibiens). Éclairer de manière éco-responsable, c'est préserver ces trames sombres essentielles à la nature.

💡 **La bonne pratique du terrain :** *En matière de patrimoine, la lumière la plus élégante est souvent celle qui sait se faire oublier. L'ombre est un véritable outil de mise en valeur architecturale ; il s'agit de révéler les volumes et les matériaux (comme la pierre de Caen) sans écraser le monument sous un flot de lumière continue.*

Comment ?

Pour les communes du Calvados, le **SDEC ÉNERGIE** (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados) est l'interlocuteur technique de référence dans l'exercice de la compétence « éclairage public » et mise en valeur par la lumière.

Le SDEC intervient à vos côtés tout au long du cycle de vie de votre projet :

1. **L'exploitation et la maintenance :** Il assure l'entretien régulier des installations pour garantir leur durabilité et leur bon fonctionnement dans le temps.
2. **L'intégration des systèmes de pilotage :** Le SDEC vous accompagne dans la mise en place d'horloges de programmation, de détection ou de télégestion afin de maîtriser les plages horaires d'allumage et d'assurer une coupure intelligente au cœur de la nuit.

La méthode de projet recommandée en 5 étapes :

Pour garantir le succès architectural et la conformité environnementale, le SDEC applique et conseille une démarche rigoureuse :

- **Étape 1 : L'Avant-Projet Sommaire (APS) :** Définition des intentions de mise en valeur, des contraintes du site et de la logique énergétique. Étape d'étude qui doit confirmer la volonté des acteurs locaux d'avancer.
- **Étape 2 : Les essais sur le terrain :** *Crucial.* Une mise en situation réelle, la nuit sur le site, est indispensable pour tester le rendu de la couleur de la lumière (privilégier les températures jaune-orangé chaudes entre 2200K et 2700K pour l'extérieur) et éviter les erreurs d'implantation.

Les Z'Agitateurs du Patrimoine - Fiche action "Éclairage extérieur"

- **Étape 3 : L'Avant-Projet Détaillé (APD) :** Chiffrage précis, choix définitif du matériel LED (flux dirigés, intégration discrète des luminaires pour éviter le vandalisme ou la pollution visuelle en journée).
- **Étape 4 : Les travaux :** Réalisation des chantiers conformément aux normes de sécurité et de conception (NF C 17-200 et EN 13-201).
- **Étape 5 : Les réglages et la mise en service :** Ajustements finaux des orientations et des faisceaux pour valider le projet.

Comment financer ?

La transition vers un éclairage extérieur sobre et qualitatif représente un investissement, mais il peut engendrer de fortes économies de fonctionnement à moyen terme et assurer ainsi une forme d'auto financement.

Plusieurs leviers financiers peuvent être activés :

- **Les aides financières du SDEC ÉNERGIE :** Le syndicat propose des dispositifs d'accompagnement financier spécifiques aux communes du Calvados pour soutenir la rénovation énergétique du parc d'éclairage et les projets de mise en valeur patrimoniale éco-responsables.
- **Les dotations de l'État (DETR / DSIL) :** Pour les collectivités, les projets axés sur la transition énergétique (passage aux LED, réduction de la pollution lumineuse, télégestion) entrent fréquemment dans les critères d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
- **Le mécénat et le financement participatif :** Pour les associations de sauvegarde du patrimoine en lien avec les municipalités, le recours à des fondations (comme la Fondation du Patrimoine) ou à des plateformes de financement participatif permet de mobiliser des fonds privés locaux autour d'une mise en lumière symbolique du monument du village.

Qui peut aider ? personnes ressources / prestataires

Ne restez pas isolés face à un projet technique. Plusieurs acteurs locaux et institutionnels sont là pour conseiller les élus et guider les associations :

- **Le SDEC ÉNERGIE** : Maîtrise d'œuvre, expertise technique globale, aide au montage du dossier de conception et de maintenance.
- **La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)** : Si votre monument est protégé au titre des Monuments Historiques (inscrit ou classé), l'avis de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est **obligatoire et prioritaire** avant toute modification ou pose de matériel sur les façades.
- **Les professionnels de l'ingénierie lumière** : Des cabinets d'études spécialisés ou des experts en éclairage peuvent réaliser des audits lumière complets sur site afin de concevoir des scénographies sur mesure (à l'image des initiatives réussies menées sur plusieurs églises, ou châteaux du département).
- **Les réseaux associatifs** : L'association *Les Z'agitateurs du patrimoine du Calvados* ou *Calvados églises au cœur* pour le partage d'expériences entre acteurs de terrain (par ex. Blangy le Château, cathédrale de Bayeux) et la mise en relation,

Les Z'Agitateurs du Patrimoine - Fiche action "Eclairage extérieur"



Annexe

Fidèles à sa raison d'être de partage d'expériences, les Z'Agitateurs ont organisé, en partenariat avec "Calvados Églises au cœur", **une journée de partage et de formation sur l'éclairage intérieur et extérieur des lieux de patrimoine.**

Cette destinée aux acteurs du patrimoine intéressés par ce sujet a eu lieu **le mardi 2 juin à l'église Saint Denis de Cambremer.**

En introduction, Marc Soulé, président des Z'Agitateurs, a introduit le sujet en disant que l'éclairage était

- un sujet clé pour l'expérience du visiteur
- ... souvent négligé
- un sujet technique voir technologique
 - d'où l'importance de connaître les concepts pour être un client ... éclairé, capable de dialoguer avec les experts !
 - qui méritait le plus grand professionnalisme
- A planifier le plus tôt possible

Voir lien pour le compte rendu complet

<https://zagitateurspatrimoine.com/2026/05/18/formation-sur-leclairage-interieur-et-exterieur-des-lieux-de-patrimoine-2-juin/>